



LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École de Management -TSM en date du 13/10/2023,

DÉCIDE

Article unique

Les tarifs des formations préparant aux examens comptables supérieurs - DSCG - proposés par l'École de Management-TSM, au titre de l'année universitaire 2024-2025, annexés à la présente décision, sont adoptés.

Fait à Toulouse, le 10/01/2024

Hugues KENFACK
Président



TARIFS FORMATION INITIALE

Année universitaire 2024/2025

PRÉPARATION AUX EXAMENS COMPTABLES SUPÉRIEURS

Tarifs 2024/2025

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG)

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) - 1ère année

Etudiants non boursiers
Etudiants boursiers

1200 € (hors droits d'inscription)
500 €

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) - 2ème année et DU Diplôme Universitaire Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DUSCG)

Etudiants non boursiers
Etudiants boursiers

1200 € (hors droits d'inscription)
500 €